

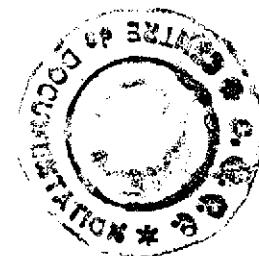
Département de la coopération technique pour le développement

SDC (70).101

Ressources naturelles/Série Eau n° 20

MISE EN VALEUR DES BASSINS FLUVIAUX ET LACUSTRES

**Actes de la Réunion interrégionale
tenue par l'Organisation des Nations Unies
sur la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres,
plus particulièrement dans la région de l'Afrique,
à Addis-Abeba (Ethiopie)
10-15 octobre 1988**



Nations Unies
New York, 1990

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

ST/TCD/13

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.90.II.A.10

04900
ISBN 92-1-204210-4

Copyright © Nations Unies 1989
Tous droits réservés
Imprimé aux Etats-Unis d'Amérique

PREFACE

L'Organisation des Nations Unies, par son Département de la coopération technique pour le développement (DCTD) et des commissions régionales, a participé à des projets concernant les bassins fluviaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine. En développant les organisations internationales qui s'en occupent et en coopérant avec elles, le Département a collaboré à toute une série d'activités, qui vont de l'analyse économique à la conception des projets.

La première Réunion internationale des organisations fluviales internationales, tenue par le Département en coopération avec le Gouvernement du Sénégal et avec l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), a eu lieu à Dakar (Sénégal) du 5 au 14 mai 1981. Sa tenue donnait suite à la résolution VII du Plan d'action de Mar del Plata, adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue au même lieu du 14 au 25 mars 1977 et entérinée ensuite par le Conseil économique et social dans sa résolution 2121 (LXIII) du 4 août 1977, qui prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de "prendre des dispositions appropriées pour organiser des réunions de représentants des commissions fluviales internationales existantes, en vue d'instaurer un dialogue entre les différentes organisations sur les moyens éventuels de promouvoir l'échange de leur expérience".

Cette réunion est parvenue à un certain nombre de conclusions dans des domaines touchant la mise en valeur, l'utilisation et la conservation des ressources internationales en eau. Leur donnant suite, le Conseil économique et social, dans sa résolution 1981/81, prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies "d'organiser périodiquement des séminaires interrégionaux sur des questions techniques et de gestion précises liées à la mise en valeur, à l'utilisation et à la protection des ressources en eau internationales". En réponse, le DCTD et la Commission économique pour l'Afrique ont organisé la Réunion interrégionale sur la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres, plus particulièrement dans la région Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 10 au 15 octobre 1988.

A cause de l'attention actuellement portée au développement en Afrique et de l'importance des ressources en eau pour ce continent, il était particulièrement indiqué que cette réunion se tienne en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, à son siège d'Addis-Abeba. En même temps, les participants d'autres régions s'y sont trouvés en mesure d'offrir quelques solutions aux problèmes que rencontrent les organisations fluviales africaines à leurs débuts.

La Réunion s'est inspirée de la longue expérience acquise par le DCDT dans la gestion des bassins fluviaux partagés par plusieurs pays et de celle que la Commission économique pour l'Afrique a acquise dans la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres et elles a analysé les événements survenus depuis la Réunion de 1981 à Dakar en s'attachant aux facteurs politiques, techniques et socio-économiques dont dépendent la genèse, la mise en oeuvre et l'exécution des programmes touchant la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres, particulièrement en Afrique.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apportait son concours financier et technique à la Réunion.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
PREFACE	iii
NOTES EXPLICATIVES	vii
ABREVIATIONS	viii
Première partie	
RAPPORT DE LA REUNION	
I. RAPPORT DE LA REUNION	2
ANNEXE. Liste des participants	25
Deuxième partie	
DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE	
II. MISE EN VALEUR DES BASSINS FLUVIAUX ET LACUSTRES EN VUE D'UN PROGRES ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE	38
A. Mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres en vue d'une croissance économique et d'un progrès social durables, par le Département de la coopération technique pour le développement, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	38
B. La gestion intégrée des bassins fluviaux et lacustres, vecteur de développement socio-économique en Afrique, par la Commission économique pour l'Afrique	60
C. Le recours aux consortiums de bailleurs pour mettre en valeur les grands bassins fluviaux et lacustres en Afrique, par le Programme des Nations Unies pour le développement	73
D. Aspects écologiques de la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement	104
III. AMENAGEMENT ET GESTION DE LA MISE EN VALEUR DES BASSINS FLUVIAUX ET LACUSTRES	106
A. Aménagement et gestion de la mise en valeur et de la conservation des bassins fluviaux et lacustres, par T. H. Mather	106
B. Aspects juridiques et institutionnels de la mise en valeur des bassins fluviaux, par le Département de la coopération technique pour le développement, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	130

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
C. La gestion écologique des réseaux d'eaux intérieures : le programme EMINWA du Programme des Nations Unies pour l'environnement, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement	143
D. La formation du personnel aux disciplines des eaux en Afrique, par F. H. Verhoog	148
E. La mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, par Phadej Savasdibutr	161
F. Le bassin de la Plata, par Julio A. Barberis	169
G. La mise en valeur du Yalu, fleuve frontière entre la République populaire de Chine et la République populaire démocratique de Corée, par Zhu Yunpei	178
H. L'élaboration par l'Inde du programme du bassin de l'Indus, par K. S. Sharma	182
I. La mise en valeur du bassin de l'Indus, par Abdul Rahim	190
J. La régularisation de la Drave et de la Mure en République socialiste de Croatie, par Krasimir Plantic	197
K. Le Brésil et les bassins de fleuves internationaux, par R. Moreira Coimbra	202
L. La mise en valeur du bassin de l'Euphrate : monographie, par Aziz Ghadban	203
M. L'intégration des ressources naturelles dans l'économie : modalités juridiques et institutionnelles de gestion écologiquement rationnelle d'un bassin lacustre hongrois, par J. Zakonyi	205
N. Equilibrer la nature et l'économie : la gestion d'un bassin lacustre en Hongrie (mise en valeur du lac Balaton), par G. Lotz	208
IV. LES SUJETIONS DU DEVELOPPEMENT	213
A. La mise en valeur des bassins fluviaux en Afrique : réalisations à ce jour, rôle des institutions et stratégies d'avenir, par Richard Perritt	213
B. Le projet de mise en valeur du bassin du Sénégal, par Murtada Ibrahim	229

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
C. La mise en valeur d'un bassin lacustre : le cas de la Commission du bassin du lac Tchad, par la Division des ressources en eau, Commission du bassin du lac Tchad	236
D. La mise en valeur du bassin du Logoné, par la Direction du génie rural et de l'hydraulique agricole du Tchad	239
E. Mise en valeur des fleuves de Somalie : la Shabelle et la Juba	248
F. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), par le Haut Commissaire à l'OMVS	250
G. Aspects techniques, économiques et juridiques de l'aménagement du bassin du Moyen-Niger, par l'Autorité de développement intégré de la région Liptako-Gourma	266
H. Agriculture irriguée et mise en valeur des bassins fluviaux en Afrique : problèmes et perspectives, par A. Kandiah	269
I. Les problèmes d'évaluation des effets écologiques d'une mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement	282
J. Critères de santé et lutte contre les vecteurs dans les projets de mise en valeur des ressources en eau, par Hamad Elneil	288
V. VUES D'AVENIR	297
A. Résumé pratique et recommandations : enseignements de la mise en valeur des bassins fluviaux en Afrique, par Thayer Scudder	297
B. L'évolution des actions coopératives concernant les ressources en eau partagées, par R. D. Hayton	328
C. Propositions en vue de renforcer la future coopération régionale et subrégionale à la mise en valeur des ressources en eau, y compris l'échange d'informations, par la Commission économique pour l'Afrique	357
D. Modèles mathématiques d'aménagement des bassins fluviaux, par le Département de la coopération technique pour le développement, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	365
E. L'esprit écologique de l'établissement et de l'exploitation du réseau des ressources en eau de l'AMCEN et du Comité des bassins fluviaux et lacustres, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement	382
RESSOURCES EN EAU : LISTE DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES	387

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, le terme "dollar" (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

La virgule (,) indique les décimales.

Le point (.) marque les milliers et les millions.

La mention de noms de firmes et de produits commerciaux n'implique aucune approbation de la part des Nations Unies.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé des frontières.

Les opinions exprimées dans les communications sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

ABREVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
ADI	Association de droit international
AFV	Autorité du fleuve Volta
AID	Association internationale de développement
APPER	Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique
BAFD	Banque africaine de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CAC	Comité administratif de coordination (Groupe intersecrétariats des ressources en eau)
CARE	Co-operative for American Relief Everywhere
CBLT	Commission du bassin du lac Tchad
CDI	Commission du droit international
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAEO	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (devenue ensuite CESAO)
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEE	Communauté économique européenne
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
DCTD	Département de la coopération technique pour le développement
ECOSOC	Conseil économique et social
EIE	Evaluation de l'impact sur l'environnement
EMINWA	Gestion économique rationnelle des eaux intérieures (PNUE)
FAC	Fonds d'assistance et de coopération (France)
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement (CEE)

GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Office allemand de coopération technique)
IIASA	Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau
LPA	Plan d'action de Lagos
MPAP	Plan d'action de Mar del Plata
NBA	Autorité du bassin du Niger
OBP	Organisation bénévole privée
OBK	Organisation pour l'aménagement et le développement du bassin de la Kagera
OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEC	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAAERD	Programme d'action pour le relèvement économique et le développement de l'Afrique (ONU)
PEEM	Groupe d'experts (OMS/FAO/PNU) de l'aménagement de l'environnement pour la lutte contre les vecteurs
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SADCC	Comité de coordination du développement de l'Afrique australe
TVA	Tennessee Valley Authority
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USAID	United States Agency for International Development